

6635/20 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 mars 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 mars 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour une décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion au nom de l'Union de l'accord entre l'Union européenne et la République centrafricaine sur le statut de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA)

E 14676

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**